



RAPPORT SCIENTIFIQUE



CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
FRANCHE-COMTÉ

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DES INVERTÉBRÉS

## SURVEILLANCE DE LA FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE EN FRANCHE-COMTÉ

Résultats 2025



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Photo(s) de couverture :**

- Rejets de *Pterocarya fraxinifolia*, Pont-sur-l'Ognon (70) (M. Vuillemenot).

**Date de publication :** Décembre 2025

**Référence bibliographique :**

Vuillemenot M., 2025. *Surveillance de la flore exotique envahissante en Franche-Comté - résultats 2025*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés, 25 p.



# SURVEILLANCE DE LA FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE EN FRANCHE-COMTÉ

## Résultats 2025

**RÉSUMÉ :** ce compte-rendu a été rédigé par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), dans le cadre de la surveillance de la flore exotique envahissante Franche-Comté. En 2025, il consigne les résultats des suivis de certaines stations des espèces suivantes : *Ludwigia grandiflora*, *Ononis arvensis*, *Phytolacca americana* et *Pterocarya fraxinifolia*.

**Relevés de terrain :** M. Vuillemenot

**Rédaction :** M. Vuillemenot

**Crédits photos (sauf mention contraire) :**

M. Vuillemenot

**Relecture :** Y. Ferrez

**Étude réalisée par** le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI)

# SOMMAIRE

<b>LUDWIGIA GRANDIFLORA (MICHX.) GREUTER &amp; BURDET</b> .....	<b>1</b>
Stations de « l'Étang du Meix », Neublans-Abergement (39) et de « l'Étang du fay », Mouthier-en-Bresse (71)	1
Station de l'étang du Meix .....	2
Station de l'étang du Fay .....	3
Stations de la vallée de l'Ognon, Chenevrey-et-morogne et Marnay (70) .....	4
<b>ONONIS ARVENSIS SUBSP. ARVENSIS L.</b> .....	<b>5</b>
Station des « champs blancs », Gray (70) .....	5
<b>PHYTOLACCA AMERICANA L.</b> .....	<b>8</b>
Station du « bois de Ruffey », Ruffey-sur-Seille (39) .....	9
Station du « bois d'amont », recano (39) .....	13
Station de la « forêt domaniale d'Amont-Aval », Bersaillin (39) .....	14
<b>PTEROCARYA FRAXINIFOLIA (LAM.) SPACH</b> .....	<b>15</b>
Station de Pont-sur-l'Ognon (70) .....	16
Station de Thiénans (70) .....	19
Station de Buthiers (70) .....	22
 BIBLIOGRAPHIE .....	 25

---

## **LUDWIGIA GRANDIFLORA (MICHX.) GREUTER & BURDET**

### **STATIONS DE «L'ÉTANG DU MEIX », NEUBLANS-ABERGEMENT (39) ET DE « L'ÉTANG DU FAY », MOUTHIER-EN-BRESSE (71)**

En Bourgogne Franche-Comté, la jussie à grandes fleurs a été évaluée comme une espèce exotique envahissante transformatrice émergente (Nicod & Planquais, 2025). Elle constitue une espèce préoccupante pour l'Union européenne au titre du règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (règlement n° 1143 de 2014).

Un plan de lutte a été rédigé à l'égard de cette espèce en Franche-Comté (Vuilleminot & Mischler, 2011). À l'interface de la basse vallée du Doubs et de la Bresse (toutes deux en site Natura 2000), du département du Jura et celui de la Saône-et-Loire, la station de l'étang du Meix n'a été découverte qu'en 2019. L'espèce a fait l'objet d'une cartographie par le CBNFC-ORI en 2020 (Vuilleminot, 2020).

Depuis 2021, un contrat Natura 2000 permet d'organiser une lutte active contre cette espèce dans cet étang, afin d'enrayer son expansion aux alentours (étangs plus en aval). De l'arrachage manuel est pratiqué, deux à trois fois par an. Le suivi du dossier par les animateurs Natura 2000 (EPTB Saône et Doubs et CPIE Bresse du Jura) montre que le volume extrait de jussie diminue chaque année dans cet étang, mais il indique également que d'autres foyers de cette espèce sont régulièrement découverts dans d'autres étangs de Bresse. Ces autres stations concentrent malgré tout très peu d'individus à chaque fois, ce qui permet d'intervenir très en amont et d'éviter de nouvelles colonisations massives d'étangs.

Le 9 juillet 2025, une visite du site a permis d'observer l'évolution de la situation, sachant que la dernière prospection par le CBNFC-ORI remonte au 18 juillet 2023. Les actions d'arrachage menées sur l'étang du Meix revêtent un caractère expérimental très particulier à l'échelle régionale, étant donné leur ampleur. Les prospections menées ce 9 juillet étaient ciblées (figure 1) et ne pouvaient pas être exhaustives. Elles avaient vocation à être confrontées aux observations complémentaires des animateurs Natura 2000 et de l'entreprise mandatée pour l'arrachage de la jussie.



extrêmement modestes (moins d'un mètre carré chacun), ce qui s'avère très encourageant étant donné l'envahissement intégral de ce même endroit quelques années auparavant (M. Vuilleminot, obs. pers.).

À l'amont de l'étang (zone 4 de la figure 1), *Ludwigia grandiflora* occupait :

- environ 2 m<sup>2</sup> à l'aval immédiat du pont passant sur le ruisseau en provenance de l'étang Aiguillon (point le plus à l'est de la zone 4) ;
- quelques mètres carrés (10 à 100 individus) au sein de l'ancienne peupleraie bordant par le nord le ruisseau d'alimentation (point central dans la zone 4) ; il s'agissait de petits individus prostrés, développés dans des ornières humides créées lors du passage répété d'engins lors de l'exploitation récente de cette culture de peupliers. À noter que ces ornières étaient distantes de 15 à 20 m du ruisseau ;
- de nombreux individus (100 à 1000) prostrés et encore chétifs de jussie sur des plages vaseuses en pied de roselières et de parvoroselières à l'endroit de l'arrivée du chenal d'alimentation et de l'élargissement de l'étang (points les plus à l'ouest dans la zone 4). Malgré cette présence de l'espèce, ce niveau de développement de la jussie demeure sans commune mesure avec ce qu'il était quelques années auparavant (figures 2 et 3). Sachant qu'en dehors de ces localisations, *Ludwigia grandiflora* était totalement absente en 2025 de tout le reste du chenal d'alimentation, alors qu'elle l'envahissait intégralement en 2020.

Concernant ces individus de jussie prostrés, chétifs et épars, il est possible qu'il s'agisse de germinations récentes, puisque l'extraction des rhizomes par l'entreprise mandatée semble relativement « aisée » dans ces vases molles. Ainsi, la probabilité que ces individus repartent de fragments ancrés dans le sol n'est pas à exclure, mais elle ne peut pas être écartée non plus.



FIGURE 2 – Canal d'alimentation nord-est de l'étang du Meix très fortement envahi par la jussie à grandes fleurs, le 05/09/2019 (S.Horent).



FIGURE 3 – Canal d'alimentation nord-est de l'étang du Meix quasiment dépourvu de jussie à grandes fleurs, le 09/07/2025.

## Station de l'étang du Fay

Suite à la détection en 2023 de jussie à grandes fleurs dans la partie nord de cet étang, une intervention d'arrachage a immédiatement été menée par l'entreprise mandatée, jusqu'en 2024. Bien que cet arrachage ait été compliqué par la présence concomitante d'une espèce protégée (*Marsilea quadrifolia* L.) (figure 5), les résultats ont été très probants selon les animateurs Natura 2000. Lors de la visite du 9 juillet 2025, cet étang était en assèchement. Une végétation abondante de vases exondées s'y développait. Aucun individu prostré de jussie n'y a été recensé.

1 Il n'est toutefois pas évident de dater l'apparition de ces jeunes pousses, c'est-à-dire de savoir si elles correspondent à des repousses d'individus très récemment arrachés ou s'il s'agit de germinations estivales. En effet, en 2025, l'intervention de l'entreprise mandatée a été perturbée par la présence de cyanobactéries à des doses telles que les équipes ne sont pas intervenues pour protéger leur santé (S. Horent, comm. pers.).



FIGURE 4 – Partie nord de l'étang du Fay, le 18/07/2023 ; au premier, la végétation amphibie derrière la cariçaie est un amalgame de *Ludwigia grandiflora* et de *Marsilea quadrifolia*



FIGURE 5 – Partie nord de l'étang du Fay, le 09/07/2025.

## STATIONS DE LA VALLÉE DE L'OGNON, CHENEVREY-ET-MOROGNE ET MARNAY (70)

Ces stations ont été prospectées le 13 novembre 2025 par le CBNFC-ORI, dans le cadre de l'assistance au département de la Haute-Saône pour l'animation de la lutte contre les espèces invasives prioritaires dans ce département. Une note d'expertise a été rédigée spécifiquement (Nicod, 2025). Ces visites de terrain ont été réalisées en présence du Syndicat de la vallée de l'Ognon (SMAMBVO), afin de maintenir les échanges d'informations à propos de cette espèce.

Pour mémoire, *Ludwigia grandiflora* a été découverte dans une annexe hydraulique de la vallée de l'Ognon en 2014 sur la commune de Chenevrey-et-Morogne (70). Malgré un fort investissement du Syndicat de l'Ognon dans la lutte contre cette espèce, son éradication reste difficile. Une autre station, probablement aussi ancienne, se trouve dans une ancienne sablière sur la commune de Sornay (70). La plante ne semble jamais avoir fait preuve de dynamisme à cet endroit mais pour autant, l'EPTB Saône et Doubs a toujours assuré la surveillance de ce site avec la Fédération de pêche de Haute-Saône, et ces deux structures ont réalisé l'arrachage à cet endroit.

Puis la jussie à grandes fleurs a été découverte en 2021 dans le cours de l'Ognon sur la commune de Marnay (70). Quatre nouvelles stations ont été découvertes en aval de cette commune par le Syndicat de l'Ognon en 2022. Des prospections réalisées par des botanistes bénévoles et professionnels ont permis la découverte de trois autres localités de l'espèce en aval de Marnay entre 2023 et 2025.

Bien que la jussie à grandes fleurs soit encore localisée et peu répandue dans la vallée de l'Ognon, de nombreuses stations ont été découvertes ces dernières années entre les communes de Marnay et Bresilley. Deux des plus importantes ont été visitées en 2025. Sur la station de Marnay, la jussie est quasiment éradiquée. En revanche, la situation est toujours très problématique sur la station de Chenevrey-et-Morogne. Il apparaît clairement que cette station est particulièrement difficile à éliminer au regard des nombreuses actions de lutte qui ont déjà été entreprises. Dans ce cadre, il serait intéressant de solliciter une entreprise spécialisée dans l'arrachage manuel des jussies pour la réalisation d'une expertise sur la station de Chenevrey-et-Morogne et répondre à certaines interrogations : quelles sont les possibilités d'éradication de la plante ? est-il possible d'éliminer la totalité des jussies de l'annexe hydraulique ? Quels sont les objectifs réalisables sur ce site ?

*Ludwigia grandiflora* est une espèce prioritaire dans le cadre de la lutte dans la vallée de l'Ognon. La mise en place de la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes en Bourgogne Franche-Comté 2026-2037, pilotée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté, doit permettre d'améliorer la connaissance et les moyens de lutte contre la jussie dans la vallée de l'Ognon. Par exemple, un bilan stationnel des populations de jussie de la vallée de l'Ognon, détaillant les contextes d'envahissements, pourrait être réalisé.

---

## ONONIS ARVENSIS SUBSP. ARVENSIS L.

### STATION DES « CHAMPS BLANCS », GRAY (70)

Cette espèce a été découverte par M. Vuilleminot (CBNFC-ORI) en 2011 à Gray (70), au bord de l'aérodrome Gray St-Adrien. Il s'agissait d'une nouveauté pour la Franche-Comté, mais également pour la France<sup>2</sup>. Cette espèce eurasiatique, présente en Asie austro-occidentale et en Europe orientale et centrale était en effet inconnue en France ; elle y est considérée comme non indigène et introduite (Coulot & Rabaute, 2013). Ces auteurs la qualifient de naturalisée en France, étant donné que dans sa station grayloise, l'ampleur de sa présence laisse supposer une présence ancienne. Ils préconisent de confirmer sa présence dans les années futures et d'observer son évolution (vers une extension ou une disparition).

En 2016, lors de l'établissement de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de Franche-Comté, le bugrane des champs n'a pas pu être catégorisé comme envahissant ou non<sup>3</sup>, en raison de l'absence de recul sur le dynamisme de sa population grayloise (Vuilleminot *et al.*, 2016). Plus récemment, l'évaluation réalisée dans le cadre de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de Bourgogne Franche-Comté a conclu que le bugrane des champs était une espèce exotique non envahissante, du fait de l'extrême rareté de l'espèce et d'un risque d'invasion jugé faible (Nicod & Planquais, 2025).

Jusqu'à présent, l'espèce a été observée à trois reprises, le 8 juillet 2011, le 18 juillet 2012 et le 23 août 2012 (M. Vuilleminot). Elle se localise en bordure d'un chemin carrossable, sur le talus bordant l'aérodrome de Gray St-Adrien (figure 10). En 2011, l'espèce a certainement été géolocalisée assez sommairement, sur une trentaine de mètres le long d'un chemin caillouteux calcaire au sein d'une pelouse/orlet en déprise (entre *Mesobromenion* et *Trifolio-Geraniion*), en dont la gestion semblait très extensive. Localement, il était rapporté un enrichissement avancé par des ronciers et des fourrés de saule marsault. En 2012, la végétation n'était toujours pas entretenue, mais l'espèce a, cette fois, été décrite comme formant une lande discontinue sur un linéaire de 300 m de longueur, composée probablement de plusieurs dizaines d'individus. Le sol de ce bord de chemin et d'aérodrome est assez superficiel, riche en cailloux calcaires et à tendance marnicole.

Dans son aire d'origine, le bugrane des champs pousse solitaire ou en populations denses dans les prairies, sur le bord des champs et parfois sur les berges de rivières, sur sol argilo-calcaire (Coulot & Rabaute, 2013).

Presque quinze années après sa découverte, une nouvelle visite de la station a été réalisée le 10 juillet 2025. Il s'agissait de prélever des feuilles pour une étude cytométrique<sup>4</sup> et d'actualiser la description de cette population de bugrane des champs. La végétation avait été broyée à ras récemment. Le bugrane n'était observable que sous forme de touffes, constituées de rameaux alors assez prostrés (figure 9). La répartition de l'espèce est quasiment identique à celle de 2012, hormis un pointage à l'est du chemin blanc perpendiculaire, à l'est du site, où dix touffes y ont été observées (figures 6 et 7). Au total, le comptage exhaustif des touffes a permis d'en recenser 180 sur la bordure immédiate du chemin, et 18 sur la partie plus haute du talus au contact de la prairie maigre de l'aérodrome.

Ces éléments ne témoignent pas d'un développement manifeste d'*Ononis arvensis* dans sa station et n'appellent pas de mesure de contrôle spécifique. La cartographie et le comptage précis réalisés en 2025 permettront d'envisager, au besoin, un suivi ultérieur, dans dix ans par exemple, pour constater l'évolution de la situation. La gestion en vigueur, telle qu'observée le 10 juillet 2025, paraît même trop intensive. L'enrichissement de ce talus n'est plus une menace active; un broyage annuel en fin d'été seulement serait suffisant, afin de préserver la végétation d'orlet maigre de ce talus, intéressante pour l'entomofaune notamment.

---

<sup>2</sup> En décembre 2025, deux autres stations d'*Ononis arvensis* sont mentionnées dans la base de données ©Lobelia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025 ; l'une en Gironde en 2024 et l'autre dans l'Aveyron en 2025. Néanmoins ces données sont en attente de validation. Avant l'indication de la station de Haute-Saône, Coulot & Rabaute (2013) indiquent que « par le passé », *Ononis arvensis* « a souvent été confondue avec des formes inermes d'*Ononis spinosa* subsp. *maritima* ».

<sup>3</sup> Espèce alors classée comme « insuffisamment documentée ».

<sup>4</sup> Pour vérifier si l'espèce est diploïde ou tétraploïde (Y. Ferrez., *comm. pers.*).

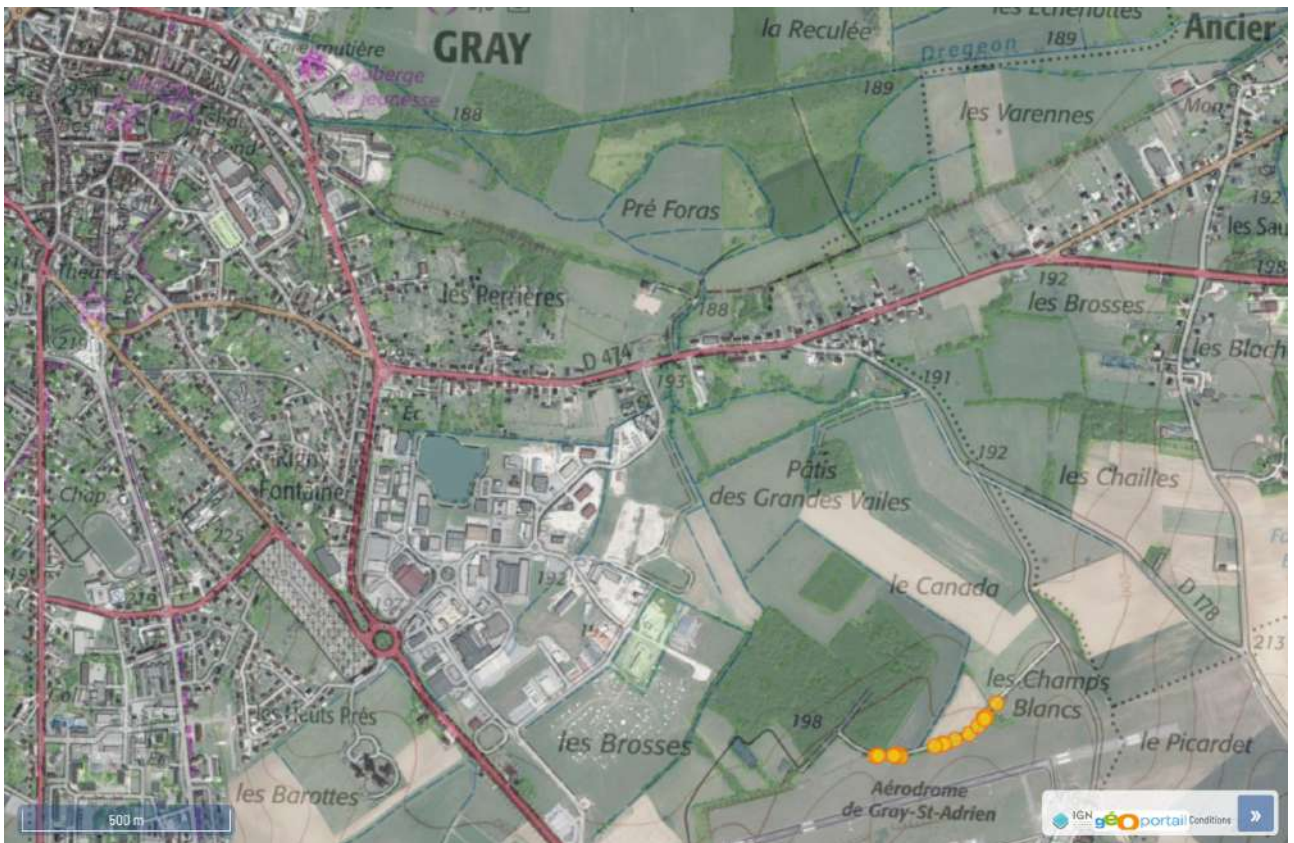


FIGURE 6 – Localisation de la station d'*Ononis arvensis* à Gray (70) le 10/07/2025. ©Lobelvia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNBSA – 2025



FIGURE 7 – Géolocalisations au GPS centimétrique (points et lignes orange) de la distribution des touffes d'*Ononis arvensis* à Gray (70) le 10/07/2025. ©Lobelvia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNBSA – 2025



FIGURE 8 – *Ononis arvensis* au premier plan, dans une section enrichie du talus, le 18/07/2012.



FIGURE 9 – Touffe d'*Ononis arvensis* telle qu'observée lors de l'actualisation de la description de la population le 10/07/2025.



FIGURE 10 – Ourlet mésophile basophile mésotrophile abritant *Ononis arvensis* (ici au stade fructification), le 23/08/2012.

## PHYTOLACCA AMERICANA L.

En Bourgogne Franche-Comté, le raisin d'Amérique a été évalué comme une espèce exotique envahissante occasionnellement transformatrice (Nicod & Planquais, 2025).

Un bilan stationnel concernant cette espèce a été engagé en 2011 et 2012 en Franche-Comté, aboutissant à la proposition d'un plan régional de lutte (Vuillemenot & Mischler, 2012). Les informations produites étaient utiles dans un contexte national, où cette espèce demeurait très peu documentée en dehors d'une récente synthèse bibliographique (Dumas, 2011). Ce travail avait permis de faire progresser de façon significative la connaissance de la répartition de l'espèce dans les départements du Jura et de Haute-Saône, avec la découverte de plusieurs foyers forestiers conséquents, notamment grâce aux contributions des agents patrimoniaux de l'ONF.

Par la suite, différents temps d'échanges ont été organisés régulièrement avec les acteurs de la filière forestière (gestionnaires, exploitants, propriétaires) pour convenir des actions les plus adaptées pour contenir le développement et la propagation de cette espèce. À l'issue d'un premier contrat Natura 2000 dans le massif de la Serre (39) portant sur la gestion de cette espèce exotique envahissante, le CBNFC-ORI a été sollicité par l'animateur du site pour dresser un bilan synthétique de la situation et proposer des pistes d'action en conséquence à l'échelle du nord du département du Jura (Vuillemenot, 2014).

Depuis 2015 environ, la moindre disponibilité du CBNFC-ORI pour animer des actions sur cette thématique dans le Jura a conduit à une baisse drastique des données de l'espèce dans ce secteur, par manque de prospections directes par le Conservatoire botanique et par une chute des signalements de la part du réseau d'observateurs, en l'absence d'animation pour organiser cette remontée de données.

Parmi les autres secteurs régionaux les plus concernés par l'expansion du raisin d'Amérique figuraient le sud de la Bresse jurassienne. Entre 2010 et 2015, il y a été constaté que la plante y progressait activement et qu'il existait quelques situations d'envahissement surfacique problématique (peu malgré tout pour l'instant). Si les impacts pouvaient être écologiques en modifiant la composition floristique des formations végétales en place (accrus, ourlets intraforestiers, landes), les conséquences semblaient même davantage sylvicoles dans certaines parcelles en régénération. Des travaux supplémentaires de dégagement pouvaient s'avérer nécessaire pour les jeunes arbres, si tant est que ces derniers parviennent à s'y développer.

Le 9 juillet 2025, une tournée de terrain a ainsi été organisée dans ce secteur de la Bresse jurassienne afin d'observer l'évolution de la situation dans trois stations où l'espèce était connue (figure 11).

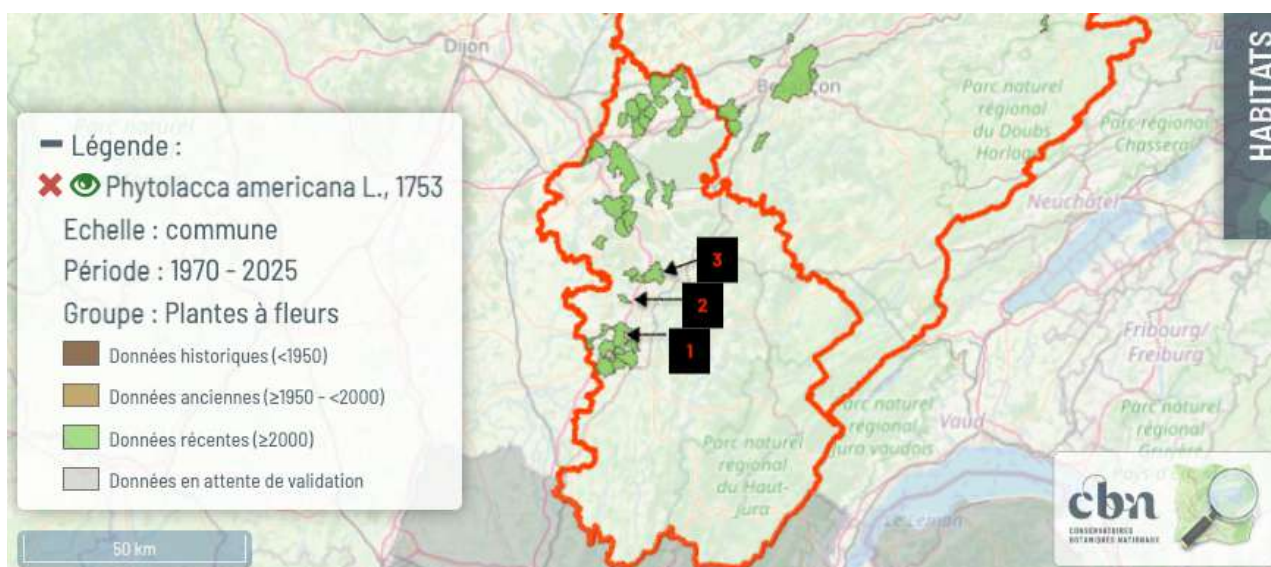


FIGURE 11 – Localisation des trois stations de *Phytolacca americana* visitées en Bresse jurassienne sud en 2025 : 1 Ruffey-sur-Seille, 2 Recanoz, 3 Bersaillin ©Lobelia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

## STATION DU « BOIS DE RUFFEY », RUFFEY-SUR-SEILLE (39)

En 2011, un état des lieux combinant les observations de l'ONF et du CBNFC-ORI permettent de constater que la présence du raisin d'Amérique n'est certainement pas récente<sup>5</sup> étant donné la présence diffuse et très abondante localement de l'espèce (figure 12). L'aire de présence du raisin d'Amérique dans la forêt de Ruffey couvrait alors une centaine d'hectares et comptait des effectifs très conséquents, si ce n'est les plus abondants qui aient été observés jusque-là dans le Jura, voire en Franche-Comté (Vuilleminot & Mischler, 2012).

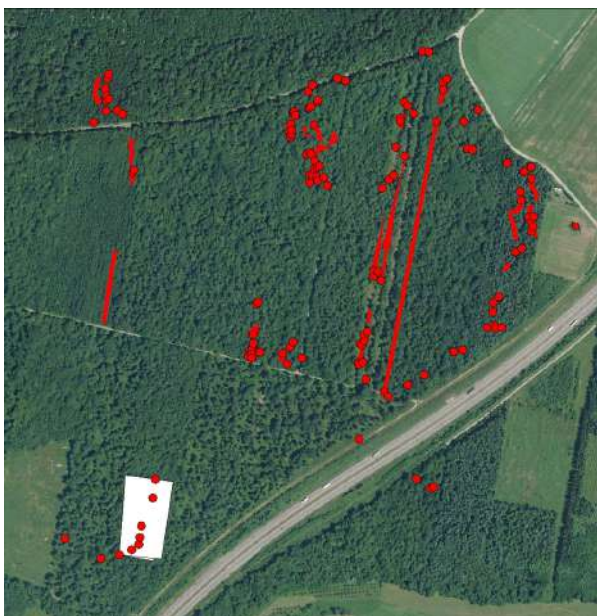


FIGURE 12 – Cartographie du raisin d'Amérique en 2011, associant des données de l'ONF et du CBNFC-ORI.

La zone A (figure 13), prospectée le 9 juillet 2025 abritait, dans les années 2011-2015 au moins (M. Vuilleminot, obs. pers.), des massifs de raisin d'Amérique très recouvrants (plusieurs dizaines de mètres carrés par massif) dans un contexte assez atypique. En effet, dans le cas présent, il ne s'agissait pas de parcelles enrésinées, au sol fortement perturbé

par des travaux sylvicoles. Le peuplement en place était une futaie régulière de chênes semenciers, comprenant en sous-étage d'autres essences comme le charme. Un balivage (suppression d'une partie du taillis) avait été effectué, dans la perspective de faire évoluer le peuplement vers une futaie, puis d'envisager un renouvellement du peuplement par régénération naturelle. Une strate herbacée relativement dense était constituée notamment d'espèces sociales comme *Carex brizoides*, *Pteridium aquilinum* et diverses ronces. Malgré cela, le raisin d'Amérique parvenait à former des peuplements monospécifiques, qui interrogeait sur la possibilité de germination et de développement des jeunes arbres (figures 14 et 15).



FIGURE 13 – Zone de prospection (rectangle rouge et blanc) et géolocalisations (orange) de *Phytolacca americana* ©Lobelia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

<sup>5</sup> Le premier signalement dans le Bois de Ruffey remonte à 2005 (C. Hennequin/CBNFC-ORI), mais la présence de l'espèce y certainement bien plus ancienne encore.



FIGURE 14 – Zone A, taillis-sous-futaie en conversion, en 2013 ; abondance du raisin d'Amérique dans la strate herbacée.



FIGURE 15 – Zone A, taillis-sous-futaie en conversion, en 2013 ; abondance du raisin d'Amérique dans la strate herbacée.

En 2025, à l'ouest du chemin carrossable (figure 13, zone A), la plus grande partie de cette futaie avait été coupée. La végétation herbacée et arbustive spontanée y était impénétrable, dominée par la fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*) et des arbustes (*Cytisus scoparius*, *Sambucus nigra*), d'où émergeaient avec difficulté de très jeunes arbres issues de la régénération naturelle (*Quercus petraea*, *Castanea sativa*, *Betula verrucosa*, *Carpinus betulus*). Dans les secteurs de moindre présence de la fougère-aigle, l'accru forestier se composait de puissantes ronces (*Rubus* cf. *gillotii* notamment), *Calamagrostis epigejos*, *Carex brizoides*, *Holcus mollis*, *Agrostis capillaris*, *Galium sylvaticum*, etc. Ce n'est plus que dans ces derniers espaces que le raisin d'Amérique parvenait encore à former, très localement, des massifs de quelques mètres carrés au maximum (figure 16).



FIGURE 16 – Zone A, parcelle en régénération en 2025 ; massif de raisin d'Amérique au fond à gauche.

Si la densité des peuplements monospécifiques de raisin d'Amérique, tels qu'observés vers 2011-2015, pouvait interroger parfois sur la possibilité de germination et de développement de jeunes arbres, cet inconvénient a toujours été comparé à celui provoqué par la fougère aigle (Dumas, 2011) ; celle-ci est en effet capable, dans certaines conditions, de bloquer la dynamique végétale pendant plusieurs décennies sans intervention de l'homme (Dumas, 2002). Comme indiqué dans le plan de lutte (Vuilleminot & Mischler, 2012), le comportement du raisin d'Amérique ne semblait toutefois pas documenté dans la durée sur cette capacité à monopoliser l'espace aussi longtemps. Dans le cas de la zone A prospectée dans le Bois de Ruffey, différentes interventions sylvicoles sur la parcelle forestière ont pu conduire à réduire l'emprise du raisin d'Amérique. Mais la concurrence redoutable de la fougère-aigle pourrait bien constituer l'une des premières explications à ce recul.

À l'est du chemin (figure 13, zone B), entre les années 2011-2015, la forêt en place à ce moment-là n'accueillait pas de raisin d'Amérique (figure 12). Le 9 juillet 2025, cette parcelle était en régénération (plantation ?). Des alignements de très jeunes arbres d'essences diverses (chêne sessile, bouleau verruqueux, érable sycomore, châtaignier) émergeaient d'une couverture dense de fougère-aigle. Localement, lorsque cette dernière était moins présente, la végétation herbacée était constituée de nappes de ronces et de crin végétal (*Carex brizoides*). Dans ces espaces, le raisin d'Amérique s'y développait, mais uniquement sous la forme d'individus isolés (figure 17).



**FIGURE 17 – Zone B, parcelle en régénération en 2025 ; individus isolés de raisin d'Amérique.**

Dans le secteur prospecté le plus à l'est (figure 13, zone C), le raisin d'Amérique était extrêmement présent entre 2011 et 2015 (figure 12) ; le peuplement y était très ouvert et correspondait a priori à une jeune plantation de chêne rouge notamment. Le 9 juillet 2025, cette parcelle était toujours très ouverte, et l'abondance passée du raisin d'Amérique s'observait immédiatement avec des plantules de cette espèce germant sur toutes les surfaces de sol perturbées (bords de chemin, passages d'engins, etc.) (figure 18). Ces plantules témoignent du stock semencier très conséquent qui s'est constitué durant toutes ces années.



**FIGURE 18 – Zone C, des germinations spontanées de raisin d'Amérique sont omniprésentes dans la parcelle.**

Au sud du chemin carrossable (sous les zones A, B et C), le raisin d'Amérique n'était pas recensé par le passé (figure 12). En 2025, certaines de ces parcelles ont fait l'objet de coupes et sont actuellement au stade de la régénération naturelle. La fougère-aigle y était luxuriante et le raisin d'Amérique semblait absent.

## STATION DU « BOIS D'AMONT », RECANOZ (39)

La présence du raisin d'Amérique est rapportée dans cette commune depuis 1970 (J.-F. Prost), ce qui en fait la plus ancienne donnée jurassienne. Dans la forêt du Bois d'Amont, de nombreux signalements ont été réalisés entre 2013 et 2016 (J. Besançon/CPIE Bresse du Jura ; C. Guignaud/ONF ; B. Le Mell/Latitude Environnement).

La prospection du 9 juillet 2025 a permis de constater que la présence de l'espèce y était toujours très forte. Il se développe par massifs de quelques individus disséminés dans des sous-bois d'anciennes plantations d'épicéas aujourd'hui totalement dépérissantes ; il y est concurrencé par des ronciers et par la fougère-aigle. En revanche, sa présence est bien plus marquée dans une coupe blanche en régénération naturelle ; il y forme des massifs très vigoureux de plusieurs mètres carrés, du fait de la faible présence, pour l'instant du moins, de la fougère-aigle.



FIGURE 19 – Zone de prospection (rectangle rouge et blanc) et géolocalisations (points et polygone orange) de *Phytolacca americana* ©Lobelia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.



FIGURE 20 – Accru forestier fortement colonisé par le raisin d'Amérique à Recanoz (39).

## STATION DE LA « FORÊT DOMANIALE D'AMONT-AVAL », BERSAILLIN (39)

En 2016, l'ONF (auteur inconnu) rapporte la mention suivante : « année approximative, mais présence (du raisin d'Amérique) considérée comme récente et diffuse dans la parcelle 32 ».

La prospection du 9 juillet 2025 a consisté à parcourir l'ensemble de la parcelle et les bords de chemin. L'espèce n'y a pas été observée. Par ailleurs, l'habitat forestier en lui-même ne semblait pas favorable, puisqu'il s'agit d'une hêtraie-chênaie mature et bien constituée, apportant un ombrage fort à la strate herbacée.



FIGURE 21 – Zone de prospection (rectangle rouge et blanc) et géolocalisations (orange) de *Phytolacca americana* ©Lobelia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

---

## ***PTEROCARYA FRAXINIFOLIA* (LAM.) SPACH**

En 2016, lors de l'établissement de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de Franche-Comté, le noyer du Caucase n'était connu que d'une seule localité au bord du Doubs à Besançon (25). Le fait qu'il s'agisse d'une berge globalement influencée par les activités humaines a conduit à catégoriser cette espèce comme proliférante dans les milieux anthropiques du territoire (Vuillemenot *et al.*, 2016). Cette terminologie désignait des espèces exotiques dont il était constaté, dans la région, la naturalisation, le dynamisme (ou tendance) et l'aptitude à former fréquemment des populations denses (ou tendance), mais qui se cantonnaient presque essentiellement à des milieux fortement anthropisés, ce qui signifiait qu'elles n'avaient que rarement un comportement présumé impactant sur la biodiversité. Néanmoins, l'évolution potentielle du développement de ce type d'espèce en direction des milieux naturels ou semi-naturels ne pouvait pas être écartée.

Plus tard (Vuillemenot *et al.*, 2018), le recueil de nouvelles informations sur *Pterocarya fraxinifolia* en Franche-Comté, comme l'existence d'une petite population de noyer du Caucase a priori spontanée et en voie de naturalisation au bord d'une morte de l'Ognon à Pont-sur-l'Ognon (70) (André, 2005), a confirmé le potentiel de dissémination de l'espèce dans la région. Dès lors, les recommandations à l'égard de cet arbre intégraient le recensement de toutes ses stations, même s'il s'agissait de plantations. Si ces dernières se situaient en bords de rivière, ces stations nécessiteraient d'être surveillées afin de limiter leur développement par reproduction végétative. En outre, il conviendrait de prêter attention à la capacité de reproduction sexuée du noyer du Caucase en Franche-Comté. L'observation d'individus issus de semences devrait être absolument rapportée. Si besoin, cela pourrait se traduire par l'élimination dans certaines situations des arbres semenciers.

Depuis 2018, les observations de botanistes du CBNFC-ORI et du réseau bénévole se sont nettement multipliées en contexte riverain dans la vallée de l'Ognon (figure 22). Reymann (2023) estimait d'ailleurs qu'avec la dynamique envahissante ainsi constatée, l'espèce pourrait être réévaluée comme espèce invasive émergente, comme sur la liste de la région Grand Est<sup>6</sup>.

Le 12 septembre 2025, une tournée de terrain a ainsi été organisée dans la vallée de l'Ognon afin de recueillir des informations complémentaires dans trois stations où l'espèce était connue (figure 22).

---

<sup>6</sup>L'élaboration récente de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de Bourgogne Franche-Comté a conclu que le noyer du Caucase était en fait une espèce exotique potentiellement envahissante dans ce territoire (Nicod & Planquais, 2025). En effet, bien qu'encore peu implantée dans la région, elle ne présenterait qu'un risque d'envahissement modéré. Malgré tout, certains facteurs laisseraient supposer que cette aptitude peut évoluer à plus ou moins long terme.

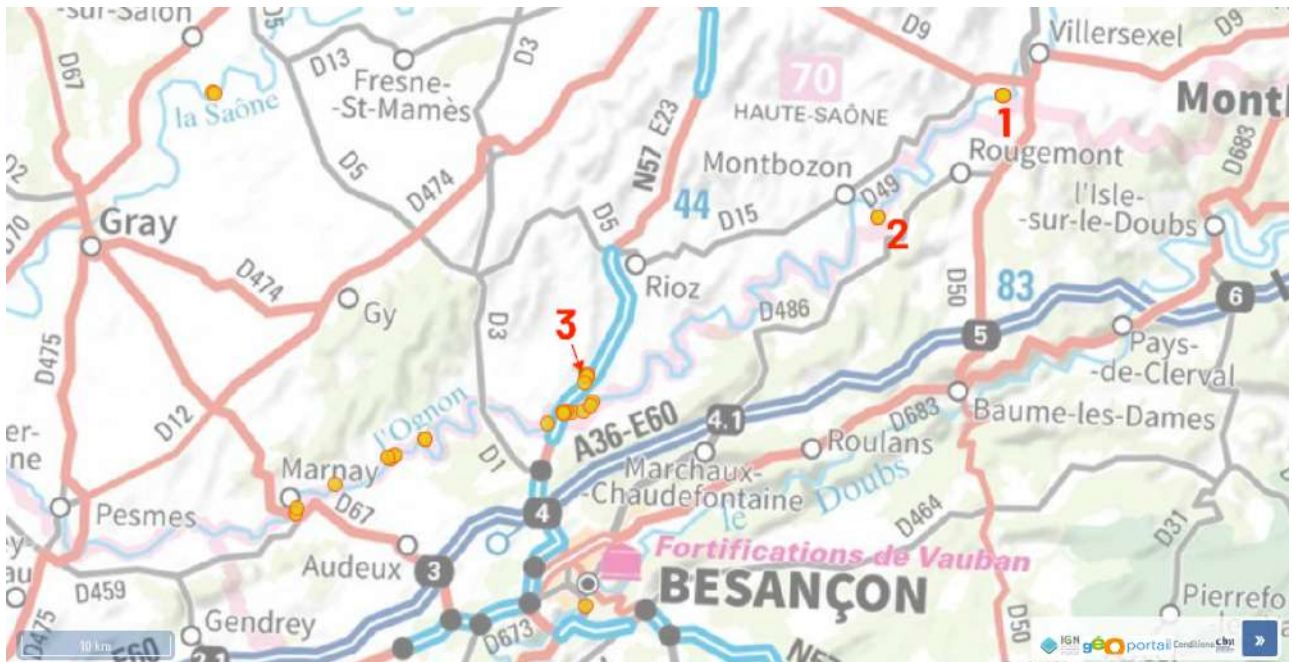


FIGURE 22 – Géolocalisations (points orange) de *Pterocarya fraxinifolia* en Franche-Comté ; localisation des trois stations visitées dans la vallée de l’Ognon en 2025 : 1 Pont-sur-l’Ognon (70), 2 Thiérens (70), Buthiers (70) ©Lobelias, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

## STATION DE PONT-SUR-L’OGNON (70)

Cette station a d’abord été recherchée en 2018 par le CBNFC-ORI, suite à des précisions de géolocalisation de la part de l’observateur de la donnée initiale (André, 2005). Située en bordure immédiate d’un bras mort de l’Ognon, c’est un véritable peuplement monospécifique adulte<sup>7</sup> fructifère qui s’étire sur 50 m de longueur de berge et presque 40 m de largeur (figure 23). Celui-ci se localise en rive droite de l’Ognon, dans un méandre forestier venant de faire l’objet de coupes blanches sévères au moment de cette visite. Si cette exploitation forestière visait d’abord la chênaie-charmaie mésohygrophile acidiphile environnante<sup>8</sup>, le peuplement de noyer du Caucase a été fortement impacté aussi (figure 25). Seuls les *Pterocarya fraxinifolia* bordant le bras mort n’ont pas été tronçonnés. Certains de ces individus de rive présentent un port très incliné en direction du cours d’eau et de la lumière, comme souvent chez cette essence dans ce type de situation (figure 24).

<sup>7</sup> Au moins de 20-30 ans d’après la taille des arbres

<sup>8</sup> *Deschampsio cespitosae* - *Quercetum roboris* Dupouey ex Boeuf, Renaux, J.M. Royer & Seytre in R. Boeuf 2014

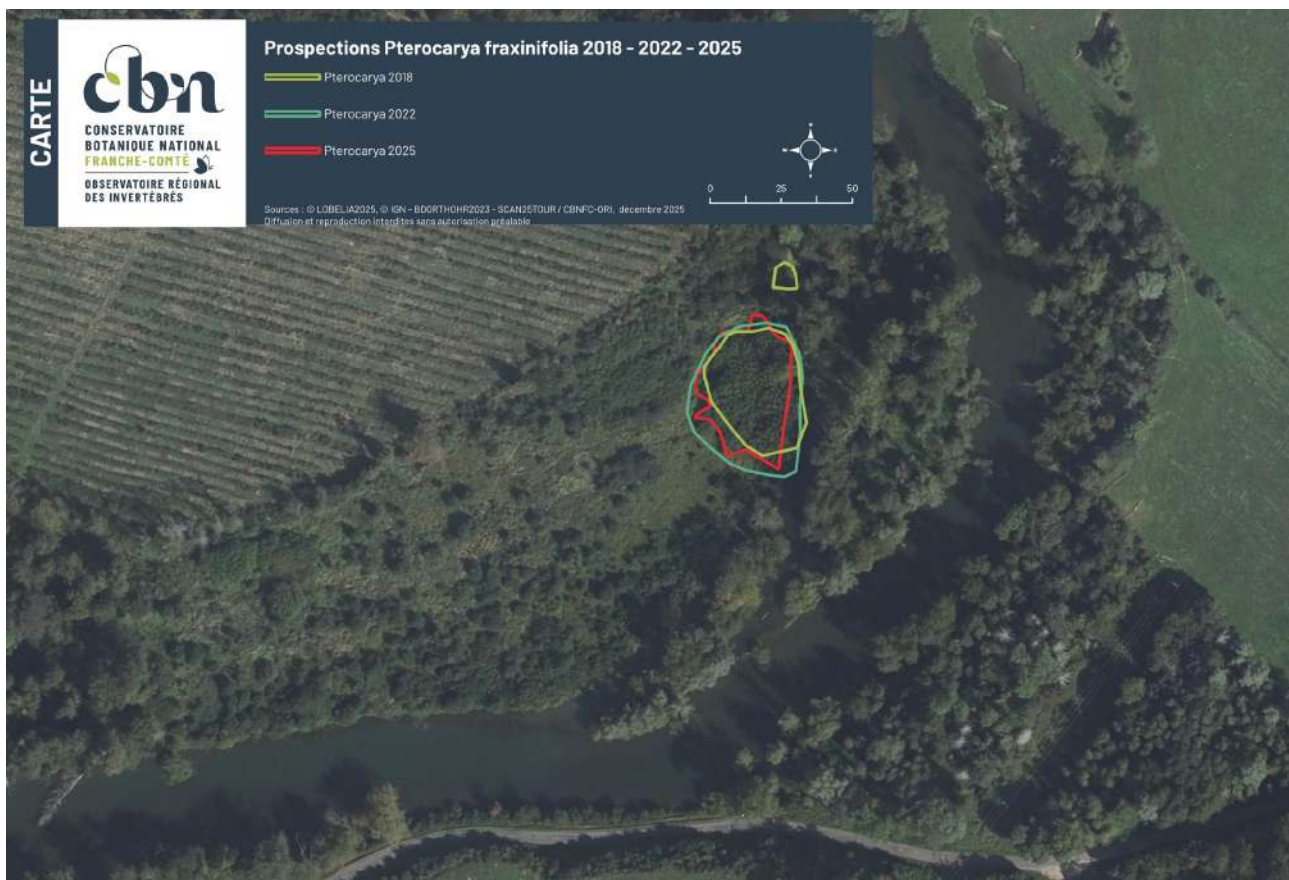


FIGURE 23 – Aires de présence de *Pterocarya fraxinifolia* cartographiées à Pont-sur-l'Ognon (70) en 2018, 2022 et 2025 ©Lobelie, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.



FIGURE 24 – Individus de *Pterocarya fraxinifolia* sur la rive immédiate du bras mort à Pont-sur-l'Ognon (70) en 2018.

En 2022, un deuxième passage sur cette station permet de constater que les arbres coupés en 2018 ont été évacués. Un bosquet très dense composé uniquement de rejets de noyer du Caucase se développe de nouveau, atteignant alors 2 à 3 m de hauteur.

En juillet 2025, ce bosquet, toujours très dense atteignait environ 6 m de hauteur (figure de couverture). Quelques arbustes se mêlaient au peuplement : *Corylus avellana*, *Viburnum opulus*, *Crataegus monogyna* et *Acer pseudoplatanus*. La strate herbacée était très clairsemée, composée de quelques individus de *Deschampsia cespitosa*, *Glechoma hederacea*, *Urtica dioica*, *Geum urbanum*, *Stellaria holostea* et *Brachypodium sylvaticum*.

Lors de ces trois visites, le contour de ce peuplement de *Pterocarya* a été cartographié, avec plus ou moins de précision (figure 23), probablement en partie selon la difficulté de pénétration au sein de cette végétation inextricable de coupe forestière dans ce méandre. L'aire de présence tracée en 2022 s'avère trop approximative pour permettre une comparaison précise de l'évolution surfacique du peuplement de noyer du Caucase.

L'analyse des contours de 2018 et de 2025 (figure 23) permet de constater que :

- À l'est, comparativement à 2018, la limite de 2025 n'est pas la même ; or le peuplement ne n'est pas étendu dans cette direction, puisqu'il existe une berge qui n'a pas dû évoluer. En 2018, ce serait plutôt le déport des arbres (canopée) sur l'eau qui aurait été cartographié, alors qu'en 2025 le polygone correspond au traçage au GPS de la berge.
- En 2025, il semblerait que l'aire de présence du *Pterocarya* s'étende d'en moyenne 5 m supplémentaire vers l'ouest-sud-ouest. En considérant qu'une surface de 170 m<sup>2</sup> ait été cartographiée en plus à l'est en 2018 (et non pas en 2025) en tenant compte du déport des arbres sur le bras mort, cela signifierait que l'aire de présence du foyer principal a augmenté de 200 m<sup>2</sup> vers l'ouest et le sud-ouest (1220 m<sup>2</sup> en 2025 contre 1020 m<sup>2</sup> en 2018).

À noter qu'en 2018, une aire additionnelle de 60 m<sup>2</sup> a été cartographiée à une dizaine de mètres plus au nord (figure 23). Celle-ci n'a pas été tracée au cours des années suivantes. Sans doute parce qu'il s'agissait en 2018 d'un bouquet d'arbres de noyer de Caucase encore sur pied et bien repérables, alors que par la suite, cette aire n'a pas été visible au sein de la végétation inextricable.



FIGURE 25 – Station de *Pterocarya fraxinifolia* de Pont-sur-l'Ognon (70), 26/07/2018.



FIGURE 26 – Station de *Pterocarya fraxinifolia* de Pont-sur-l'Ognon (70), 22/07/2022.

## STATION DE THIÉNANS (70)

Cette station a été découverte par J. Reymann (CBNFC-ORI) lors d'un inventaire des hydrophytes et de la flore exotique envahissante sur l'Ognon (Reymann, 2023). L'observation concernait un jeune individu spontané, rapportable a priori plutôt à l'hybride *Pterocarya ×rehderiana* C.K.Schneid., étant donné l'existence de limbes au rachis semblant légèrement ailé sur toute la longueur (figure 27).



FIGURE 27 – Zoom sur le rachis du limbe litigieux de *Pterocarya* de la station de Thiénans (70)(J. Reymann).

Cet individu a été recherché le 12 septembre 2025. Il se localise sur un banc très étroit d'alluvions, inséré entre l'Ognon et un bras mort (figure 28).



FIGURE 28 – Géolocalisation (point orange) de *Pterocarya fraxinifolia* à Thiénans (70) en 2025 ©Lobelvia, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

Il se développe au sein d'une aulnaie-frênaie-saulaie hydrocline nitrato-phile. Il s'agit d'un individu juvénile atteignant à peine 10 m de hauteur et 20-25 cm de diamètre à la base. Son tronc fourchu, forme de nombreuses branches horizontales courant à la surface de l'eau de la rivière (figure 29). À la différence de la plupart des autres stations régionales de *Pterocarya*, aucun drageon n'est observé. Il est probable que cela soit imputable à la jeunesse de cet arbre.



FIGURE 29 – Individu solitaire de *Pterocarya* à Thiénans (70), 12/09/2025.

L'inspection des feuilles de cet arbre n'a pas permis d'observer de limbes litigieux, susceptibles d'évoquer l'hybride *P. ×rehderiana*. Les pétioles et les rachis foliaires étaient relativement lisses et arrondis, éventuellement aplatis sur la face supérieure, mais sans saillies ou crêtes bien visibles et surtout sans ailes.



FIGURE 30 – Limbe type de *Pterocarya* de la station de Thiénans (70), 12/09/2025.

En tant qu'hybride, *Pterocarya ×rehderiana* peut présenter des caractères intermédiaires entre ses deux espèces parents (*P. fraxinifolia* et *P. stenoptera* C. DC. – Ph (Scarrone)), rendant sa distinction parfois difficile en raison d'une certaine variabilité morphologique telle qu'observable sur le site Internet de l'Arboretum<sup>9</sup>. Si les ailes du rachis de *P. stenoptera* sont parfaitement larges et présentes sur toute sa longueur, celles de *P. ×rehderiana* sont réduites et irrégulières (De langhe, 2012). Selon Mitchell (1983), chez l'hybride, les saillies et les ailes seraient rassemblées au sommet du rachis foliaire, ou réduites à une cannelure. Cette dernière nuance pourrait évoquer le limbe du *Pterocarya* de la station de Thiénans observé en 2023 (figure 27), qui montre uniquement une cannelure du rachis et aucunes ailes, mêmes très étroites. Mais le fait que cette cannelure soit constante sur toute la longueur du rachis, sans surlargeur vers l'apex foliaire, oriente plutôt vers un limbe atypique de *Pterocarya fraxinifolia* (J.-M. Tison, *comm. pers.*). Ce critère d'une forme ailée, striée voire cannelée du rachis (figure 31) chez *P. ×rehderiana* surtout vers l'apex semble demeurer variable, puisque des illustrations de ce taxon montrent parfois un rachis apparemment constant dans sa forme sur toute sa longueur (figure 32).

Pour conclure sur l'arbre observé à Thiénans, le fait qu'aucun limbe litigieux n'ait été revu en 2025 incite à le nommer *Pterocarya fraxinifolia*. Néanmoins, dans l'attente d'une confirmation certaine par les fruits, lorsque cet arbre serait mature et capable de fleurir, ce *Pterocarya* sera déterminé comme cf. *fraxinifolia*.



FIGURE 31 – Une des illustrations de limbes de *Pterocarya ×rehderiana* sur le site Internet de l'Arboretum de Wespelaar ; ici le rachis est très nettement canaliculé mais variable sur la longueur.



FIGURE 32 – Une des illustrations de limbes de *Pterocarya ×rehderiana* sur le site Internet de l'Arboretum de Wespelaar ; ici le rachis semble très peu canaliculé et surtout constant sur toute la longueur.

Jusqu'en 2023, a priori toutes les populations de *Pterocarya* observées en France le long des cours d'eau étaient rattachées, en partie par défaut de détermination, à *P. fraxinifolia*. Récemment, certaines données ont été requalifiées et la présence de *P. ×rehderiana* a finalement été confirmée dans des ripisylves du département de la Dordogne (vallées de la Vézère et de la Dordogne)(A. Caillon, *comm. pers.*<sup>10</sup>

<sup>9</sup> [https://www.arboretumwespelaar.be/EN/Identification\\_keys\\_and\\_illustrations/List\\_of\\_illustrated\\_taxa/#alfabet](https://www.arboretumwespelaar.be/EN/Identification_keys_and_illustrations/List_of_illustrated_taxa/#alfabet)

<sup>10</sup> À noter que dans la base de données Lobelia, ces données périgourdines sont attribuées à *Pterocarya ×rehderiana* C.K.Schneid. [Cd Nom : 10000865], et non pas à *Pterocarya ×rehderiana* C.K.Schneid. [Cd Nom : 1014272].

## STATION DE BUTHIERS (70)

Cette station a été découverte en 2023. L'observateur (V. Henriot) décrit une zone humide singulière située entre la LGV Rhin-Rhône et le ruisseau la Buthiers, car abritant de très nombreux *Pterocarya fraxinifolia* (une douzaine d'arbres très gros, en troche, d'une base de diamètre de 150 cm avec deux à quatre fûts, jusqu'à 80 cm de diamètre, et atteignant jusqu'à 20 m de hauteur). Cette population de noyer du Caucase comprendrait également une centaine d'arbres plus jeunes (taillis de 15 cm de diamètre) et possiblement plus de 1000 arbustes de moins de 2 m de hauteur. La présence d'autres espèces ornementales, comme des tulipiers de Virginie, indiquerait des essais, probablement anciens, d'introduction culturelle d'essences exotiques par un propriétaire forestier privé.

Le 12 septembre 2025, cette station a été visitée. Il s'agit clairement du peuplement le plus ancien et le plus étendu de noyer du Caucase en Franche-Comté. La station couvre environ 20 ares. Les plus gros arbres ont certainement au moins cinquante ans. Le drageonnement y est très vigoureux (figure 33).



FIGURE 33 – Forêt riveraine structurée par *Pterocarya fraxinifolia* à Buthiers (70), 12/09/2025.

Un relevé phytosociologique a été réalisé au centre de la station (relevé ci-après et localisation figure 34). Il s'agit d'un boisement nitrocline mésohygrophile rivulaire d'un petit cours d'eau lent, correspondant initialement à une aulnaie-frênaie des banquettes alluviales sur substrat alluvionnaire à texture argilo-limoneuse à limoneuse (*Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* W. Koch ex Faber 1936 ; *Alno glutinosae-Ulmenalia minoris* Rameau 1981).

Dans une monographie sur le genre *Pterocarya* (Kozłowski et al., 2018), *P. fraxinifolia* est décrit, dans son aire d'origine<sup>11</sup>, comme un arbre à croissance rapide limité aux environs des rivières et ne s'étendant que rarement vers les plaines

---

<sup>11</sup> Eurasie occidentale - Transcaucasie - avec une distribution très dispersée en Turquie, en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Iran. Bien que selon la liste rouge de l'UICN, l'espèce soit classée comme étant de préoccupation mineure (LC) dans cette aire d'origine, Kozłowski et al. (2018) considèrent que cela doit finalement être révisé car les populations sont très fragmentées et en déclin dans

alluviales, de basses altitudes de préférence. Il a une prédilection pour les conditions humides et les sols profonds et humides, et peut tolérer des inondations pendant de courtes périodes de l'année. Il est souvent accompagné d'espèces riveraines ou à plus large amplitude, dont certaines sont également présentes dans la station de Buthiers (*Acer campestre*, *Alnus glutinosa*, *Carpinus betulus*, *Fraxinus excelsior*, *Hedera*, *Crataegus*).

Bien que selon la liste rouge de l'UICN, l'espèce soit classée comme étant de préoccupation mineure (LC) dans cette aire d'origine, Kozłowski et al. (2018) considèrent que cela doit finalement être révisé car les populations sont très fragmentées et en déclin dans toute leur aire de répartition. L'espèce est gravement menacée par la perte d'habitat, car les forêts riveraines de basse altitude sont souvent coupées ou converties en prairies ou en peuplements forestiers monospécifiques. L'avenir de l'espèce y dépend également de la transformation des cours d'eau et berges de basse altitude pour les centrales hydroélectriques.

**Relevé 5563886** : Marc Vuillemenot, 12/09/2025, Buthiers (70, Code pointage 2025-MV449, surf. : 400 m<sup>2</sup>)

A / Strate arborée - recouvrement (%) : 80 ; hauteur modale (m) : 20

*Pterocarya fraxinifolia* 5

Espèces des *Populetalia albae* : *Alnus glutinosa* 1

Espèces des *Carpino betuli-Fagetea sylvaticae* : *Acer pseudoplatanus* 1, *Hedera helix* 1

Autres espèces : *Viscum album* +

a / Strate arbustive - recouvrement (%) : 30 ; hauteur modale (m) : 3

*Pterocarya fraxinifolia* 2

Espèces des *Populetalia albae* : *Viburnum opulus* 1, *Fraxinus excelsior* +

Espèces des *Carpino betuli-Fagetea sylvaticae* : *Acer campestre* 1, *Acer pseudoplatanus* +, *Carpinus betulus* +

Espèces des *Rhamno catharticae-Prunetea spinosae* : *Corylus avellana* 2, *Crataegus monogyna* 2, *Cornus sanguinea* 1, *Clematis vitalba* +

h / Strate herbacée - recouvrement (%) : 80 ; hauteur modale (m) : 0,3

*Pterocarya fraxinifolia* 2

Espèces des *Galio aparines-Urticetea dioicae* et des *Convolvuletalia sepium* : *Brachypodium sylvaticum* 1, *Carex remota* 1, *Circaea lutetiana* 1, *Urtica dioica* 1, *Galeopsis tetrahit* 1, *Galium aparine* 1, *Geum urbanum* 1, *Angelica sylvestris* +, *Athyrium filix-femina* +, *Carex pendula* +, *Eupatorium cannabinum* +, *Filipendula ulmaria* +, *Rumex obtusifolius* +

Espèces des *Carpino betuli-Fagetea sylvaticae* : *Hedera helix* 3, *Rubus cf fruticosus* 3, *Acer campestre* 1, *Carex sylvatica* 1, *Cornus sanguinea* 1, *Deschampsia cespitosa* 1, *Dryopteris filix-mas* 1, *Lamium galeobdolon* 1, *Vinca minor* 1, *Polygonatum multiflorum* 1, *Viola reichenbachiana* 1, *Euonymus europaeus* +

Autres espèces : *Pulmonaria montana* +, *Taraxacum officinale* +

---

Kozłowski et al. (2018) considèrent que cela doit finalement être révisé car les populations sont très fragmentées et en déclin dans toute leur aire de répartition. L'espèce est gravement menacée par la perte d'habitat, car les forêts riveraines de basse altitude sont souvent coupées ou converties en prairies ou en peuplements forestiers monospécifiques. L'avenir de l'espèce y dépend également de la transformation des cours d'eau et berges de basse altitude pour les centrales hydroélectriques.



FIGURE 34 – Géolocalisations (points orange) de *Pterocarya fraxinifolia* à Buthiers (70) en 2025 ; au nord le relevé phytosociologique, au sud le pointage d'individus isolés ©Lobelía, SI des CBNBP, CBNFC-ORI, CBNMC, CBNPMP, CBNSA – 2025.

Comme indiqué sur la figure 34, la présence du noyer du Caucase a été découverte, depuis la route en passant, également plus en aval d'un des lits du ruisseau la Buthiers. Deux individus étaient dans la ripisylve. Leur caractère juvénile et isolé semble indiquer une origine spontanée, vraisemblablement issues de germinations de noix disséminées plus en amont.

Des prospections systématiques le long des berges de ce ruisseau, jusqu'à sa confluence avec l'Ognon, permettraient sans doute de découvrir d'autres individus. Dans tous les cas, la répartition de *Pterocarya fraxinifolia* (figure 22) dans la vallée de l'Ognon montre clairement une densification de sa présence à partir de Buthiers, ce qui mettrait en lumière le rôle source de la station ancienne et étendue de noyer du Caucase décrite précédemment. En amont dans la vallée de l'Ognon, les deux seules stations connues de *Pterocarya* sont distantes de 48 km (Thiénans, 70) et 66 km (Pont-sur-l'Ognon, 70)

---

## BIBLIOGRAPHIE

- André M., 2005. Contributions à la connaissance de la flore de la Haute-Saône et plus particulièrement des hydrophytes Les nouvelles archives de la flore jurassienne n°3, p126-141.
- Coulot P. & Rabaute Ph., 2013. *Monographie des Leguminosae ; tome 3 tribu des Trifolieae*. Bull. de la Société botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial 40.
- De langhe J., 2012. *Vegetative key to species cultivated in Western Europe ; Juglandaceae*. Ghent University Botanical Garden, 6 p.
- Dumas Y., 2002. Que savons-nous de la fougère aigle ? *Revue forestière française*, 54 : 357-374
- Dumas Y., 2011. Que savons-nous du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), espèce exotique envahissante ? Synthèse bibliographique. *Rendez-vous techniques de l'ONF*, 33-34 : 48-57
- Kozłowski G., Bétrisey S., Song Y., 2018. *Wingnuts (Pterocarya) and walnut family. Relict trees: linking the past, present and future*. Natural History Museum Fribourg, Switzerland. 127 p.
- Mitchell A., 1983. *Le multiguide nature de tous les arbres de nos forêts*. Bordas.
- Nicod C., 2025. *Compte rendu de visite de deux stations de Ludwigia grandiflora de la vallée de l'Ognon*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 7 p.
- Nicod C. & Planquais E., 2025. *Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques de Bourgogne - Franche-Comté*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 20 p + annexes.
- Reymann J., Moretti M. & Greffier B., 2023. *Inventaire des hydrophytes et de la flore exotique envahissante sur l'Ognon - section de Lure à Moncey*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 23 p. + annexes.
- Vuillemenot M., 2014. *Le raisin d'Amérique (Phytolacca americana) dans le nord-Jura; du massif de la Serre à la région doloise, bilan de la situation en 2014 et proposition d'actions pour limiter les situations d'invasion* problématiques. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 11 p.
- Vuillemenot M., 2020. *Les jussies en Franche-Comté (Ludwigia grandiflora et L. peploides), bilan de la situation après dix années d'intervention*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté, Observatoire régional des Invertébrés, 21 p.
- Vuillemenot M. & Mischler L., 2011. *La jussie à grandes fleurs (Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter et Burdet) en Franche-Comté; proposition d'un plan de lutte*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 43 p. + annexes.
- Vuillemenot M. & Mischler L., 2012. *Le raisin d'Amérique (Phytolacca americana L.) en Franche-Comté; bilan stationnel et proposition d'un plan régional de lutte*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 69 p. + annexes.
- Vuillemenot M. (coord.), Ferrez Y., André M., Gillet F., Hendoux F., Mouly A., Thiery F., Tison J.-M., Vadam J.-C., 2016. *Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions, 2016*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 32 p. + annexes
- Vuillemenot M., Mottet M., Nicod C., Wiedenkeller E., 2018. *Les espèces végétales exotiques envahissantes dans le périmètre franc-comtois du Contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés »*. Synthèse des connaissances et mise en place d'une stratégie de gestion. Version finale. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 105 p. + annexes.



## CONTACTS

Conservatoire  
botanique national  
de Franche-Comté -  
Observatoire régional  
des Invertébrés

9 rue Jacquard  
BP 61738  
25043 Besançon Cedex  
03.81.83.03.58  
cbnfc@cbnfc.org

[WWW.CBNFC-ORI.ORG](http://WWW.CBNFC-ORI.ORG)

